

CEMAORIS® – Politique de transparence à visée collective

Avis d'information destiné aux lecteurs

Dans un souci de transparence, de traçabilité et de rigueur méthodologique, au nom du **CEMAORIS®** j'informe l'ensemble des lecteurs, partenaires, institutions, évaluateurs et utilisateurs de ses productions des principes suivants.

Les travaux publiés par le CEMAORIS® reposent sur une démarche associant mon expertise humaine dont je suis l'auteur : de Nom Zenati de prénom Monia-Natathia, âgé de 33 ans née le 21 avril 1993 à Montélimar 26200 Montélimar. Je déclare à visé d'une politique de transparence être assister par l'utilisation d'outils numériques d'assistance.

La conception des travaux, l'identification des problématiques, la construction des méthodes, les observations empiriques, les choix méthodologiques, les analyses, les interprétations, les décisions scientifiques ainsi que la validation finale des contenus relèvent exclusivement de leur auteur conformément au cadre régalien et la loi mise en vigueur depuis le 3 juillet 1992 .

« La qualité d'auteur appartient, sauf preuve contraire, à celui ou à ceux sous le nom de qui l'oeuvre est divulguée ».

Le principe de la protection du droit d'auteur est posé par l'article L. 111-1 du code de la propriété intellectuelle (CPI) qui dispose que « l'auteur d'une œuvre de l'esprit jouit sur cette œuvre, du seul fait de sa création, d'un droit de propriété incorporelle exclusif et opposable à tous.

Selon l'article L. 123-1 du CPI,

« L'auteur jouit, sa vie durant, du droit exclusif d'exploiter son œuvre sous quelque forme que ce soit et d'en tirer un profit pécuniaire. Au décès de l'auteur, ce droit persiste au bénéfice de ses ayants droit pendant l'année civile en cours et les soixante-dix années qui suivent ».

Lorsque des outils d'intelligence artificielle sont utilisés, leur fonction est strictement limitée à une assistance documentaire, de reproduction rédactionnelle, précisément et conformément à ses propos émis depuis une conversation permettant de reproduire sous une reformulation

formelle dans un but stratégique organisationnel. Néanmoins les techniques, méthodes tout corpus dépendent de l'auteur qui est ci-nommé : Zenati Monia Natathia Zenati auto entreprise ;n° de SIRET 95147674600023

Ils peuvent contribuer à la reproduction des structuration créé par l'auteur par consignes seule de l'émettrice Zenati Monia Natathia des contenus, à la reformulation de textes, à la mise en forme de documents, à l'organisation d'informations ou à l'accélération de certaines tâches de rédaction suite à l'outil générateur conversationnelle.

L'utilisation de ces outils ne transfère ni la responsabilité scientifique, ni la propriété intellectuelle, ni la responsabilité éditoriale des productions réalisées.

Le CEMAORIS® applique une politique de transparence consistant à déclarer. Systématiquement , les moyens mobilisés pour la réalisation de ses travaux à partir du 30 juin 2026 et s'engage à faire la mise à jour si besoin. Cette démarche vise à permettre au lecteur d'identifier clairement la nature des outils utilisés, leur rôle et leurs limites.

Chaque production demeure placée sous la responsabilité de son auteur, qui assure la sélection des sources, la vérification des informations, la validation des données, la cohérence méthodologique ainsi que l'ensemble des décisions relatives au contenu publié.

Le CEMAORIS® rappelle que l'utilisation d'un outil d'assistance ne dispense jamais de l'exercice du jugement scientifique, de la vérification des informations, de la citation des sources et du respect des principes d'intégrité scientifique.

Par cette politique de transparence, le CEMAORIS® affirme sa volonté de promouvoir une utilisation responsable, explicite et éthique des outils numériques dans les activités de recherche, d'expertise, de formation et de production documentaire, tout en garantissant au lecteur une information claire sur les moyens mobilisés pour l'élaboration de chaque publication.

Charte de transparence du CEMAORIS®

Avec plaisir. Je te propose une version qui ressemble à une charte institutionnelle, utilisable dans toutes les productions du CEMAORIS®.

CEMAORIS®

Charte de transparence des productions scientifiques, techniques et documentaires

Préambule

Le CEMAORIS® considère que la confiance du lecteur repose sur la transparence des méthodes employées, la traçabilité des informations utilisées et l'identification claire des responsabilités engagées.

Dans cette perspective, la présente Charte de transparence définit les principes applicables à l'ensemble des productions réalisées, diffusées ou publiées sous le nom du CEMAORIS® ou au nom de son auteur propre.

Son objectif est de garantir une information loyale, intelligible et vérifiable concernant les moyens mobilisés en termes de reproduction conforme aux exigences de l'auteur qui élabore chaque production depuis son système cognitif biologique humain.

Article 1 — Principe de transparence

Le CEMAORIS® s'engage à informer le lecteur, chaque fois que cela est pertinent, des méthodes, outils, ressources et moyens mobilisés dans le cadre de ses travaux.

Cette transparence constitue un principe permanent de fonctionnement.

Article 2 — Primauté de l'expertise humaine

Les orientations scientifiques, les problématiques, les hypothèses, les méthodes, les observations, les analyses, les interprétations, les arbitrages méthodologiques, les conclusions ainsi que la validation finale des productions relèvent exclusivement de leur auteur qui pilote les travaux empiriques et recherches.

L'ensemble des décisions intellectuelles demeure placé sous la responsabilité de celui-ci.

Article 3 — Utilisation des outils numériques

Le CEMAORIS® peut recourir à des outils numériques afin d'assister certaines étapes de production.

Ces outils peuvent notamment être utilisés pour reproduire conformément, émis par l'auteur et à l'exactitude de l'objectif visée en suivant les exigences et méthodes de réflexion de Monia Natathia Zenati pour reproduire une :

- Réorganisation des informations dans un ordre chronologique ;
- Reproduire une restructuration des documents dans un ordre chronologie ;
- D'aider par assistanat à la rédaction au besoin ;
- De proposer des reformulations dans un but d'un arbitrage précis en fonction de l'auteur et de l'orientation choisie par l'auteur ;
- Obtenir un gain de temps pour des synthèse documentaire ;

- accélérer certaines tâches techniques ou rédactionnelles. conformément à la demande de Monia Natathia Zenati

Ils interviennent exclusivement comme outils d'assistance et ne se substituent pas à l'expertise, au jugement critique ni aux décisions scientifiques de l'auteur.

Article 4 — Utilisation de l'intelligence artificielle

But Cemaoris® d'utilisation : Lorsque des outils d'intelligence artificielle sont mobilisés, leur utilisation génère par ordre de l'auteur exclusivement un objectif d'assistance documentaire, méthodologique ou rédactionnelle conformément à l'initiative de son auteur et selon ses méthodes réflexives propres à l'auteur.

Ils ne déterminent en aucun cas ni les orientations scientifiques de la recherche, ni les hypothèses, ni les conclusions.

Toute information produite avec leur assistance fait l'objet d'une sélection, d'une vérification, d'une validation et, lorsque cela est nécessaire, d'une confrontation aux sources officielles par l'auteur.

Article 5 — Vérification des informations

Le CEMAORIS® applique le principe de vérification systématique.

Les données utilisées sont, dans la mesure du possible, confrontées à des sources officielles, institutionnelles ou scientifiques reconnues.

Les limites méthodologiques, les changements de séries statistiques, les incertitudes ou les données indisponibles sont explicitement signalés lorsqu'ils sont identifiés.

Article 6 — Traçabilité

Chaque production peut préciser :

- les méthodes mobilisées ;
- les outils utilisés ;
- les principales sources documentaires ;
- les références bibliographiques ;
- les éventuelles limites méthodologiques.

Cette traçabilité permet au lecteur de comprendre les conditions de production du document.

Article 7 — Intégrité scientifique

Le CEMAORIS® s'engage à distinguer clairement :

- les données observées ;
- les sources utilisées ;
- les analyses produites ;
- les interprétations proposées ;
- les hypothèses formulées.

Cette distinction participe au respect des principes d'intégrité scientifique.

Article 8 — Responsabilité

La responsabilité scientifique, intellectuelle et éditoriale des productions demeure exclusivement celle de leur auteur.

Les outils numériques, y compris les outils d'intelligence artificielle, ne peuvent être considérés comme coauteurs des travaux réalisés.

Article 9 — Information du lecteur

Le lecteur est informé, lorsque cela est pertinent, des moyens mobilisés lors de l'élaboration de la production.

Cette information vise exclusivement à garantir la transparence de la démarche et ne préjuge ni de la qualité scientifique des travaux ni de leur valeur.

Article 10 — Engagement institutionnel

Par la présente Charte, le CEMAORIS® affirme sa volonté de promouvoir une recherche fondée sur :

- la transparence ;
- la traçabilité ;
- la responsabilité ;
- la vérification des informations ;
- l'intégrité scientifique ;
- l'amélioration continue des méthodes de production documentaire.

Le CEMAORIS® considère que la transparence des moyens mobilisés constitue un élément essentiel de la relation de confiance entre l'auteur, les institutions, les partenaires et l'ensemble des lecteurs.

Cette charte à vocation d'être un repère fixé pour tout document institutionnel. Je précise que ce cadre ne se limite pas à l'usage de l'intelligence artificielle : elle permet d'être transparente vis à vis d'un cadre général de gouvernance des productions du CEMAORIS®, dans lequel l'IA n'est qu'un des moyens pouvant être utilisés et déclarés. Cette formulation repose sur une lucidité pérenne et plus adaptée à une organisation, ou à un individu.